

Billet du Syndic

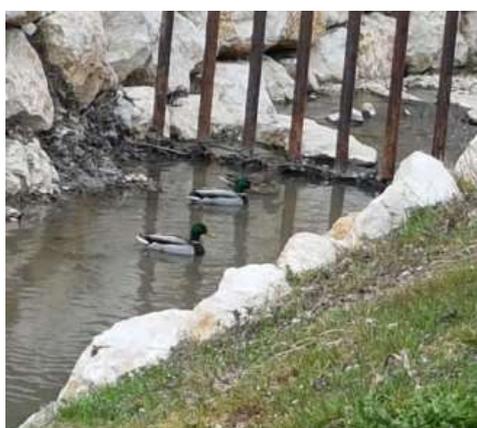
Pomy à l'heure du développement durable et de la biodiversité.

Dans le cadre de la construction de la salle polyvalente, la municipalité a souhaité entrer de plein pied dans le développement durable et la stratégie énergétique 2050. Le bâtiment de style résolument moderne est réalisé largement en matériaux durables et de proximité. Le bois composant la partie essentielle de la structure provient en majorité des forêts communales ou du triage forestier comme déjà annoncé dans notre précédent numéro. L'ensemble des entreprises travaillant sur le chantier sont également régionales. Ceci nous permettra de participer au concours « Lignum » Suisse.

Le toit sera recouvert de panneaux solaires photovoltaïques destinés à la production d'électricité et de panneaux thermiques pour la production de chaleur. De plus afin de garantir un maximum d'autoconsommation de l'électricité, des batteries seront installées. Celles-ci permettront de stocker l'électricité produite en journée et de la consommer lors de l'utilisation en soirée de la salle par les sociétés locales par exemple.



Une borne de recharge pour véhicules électriques sera également installée sur le parking. Cette borne sera alimentée directement par la production électrique du toit solaire. Les propriétaires de véhicules électriques pourront ainsi recharger, moyennant quelques deniers, directement leurs véhicules avec de l'électricité verte. Ceci va non seulement dans le sens de la stratégie énergie 2050 votée par le peuple l'an dernier, mais également dans un souci de diminution des émanations nocives engendrées par le trafic motorisé. Ces émanations seraient à l'origine du décès de 3'000 personnes en Suisse selon l'Office fédéral de la santé.



La renaturation du ruisseau de Pomy et des Vuaz apporte un plus important à la biodiversité locale. Si vous prenez le temps d'observer ces deux endroits, avec un peu de chance, vous apercevrez des passereaux se désaltérant furtivement à l'eau fraîche de ces ruisseaux. Le petit étang surplombant le ruisseau de Vuaz est colonisé par de nombreux têtards. Un couple de canards « colvert » fréquente régulièrement le ruisseau des Vuaz, il ne manque plus que les poissons. La faune s'approprie gentiment l'endroit, cela est très réjouissant. La flore, également, s'installe et prendra vigueur à la faveur de beaux jours, accompagnée certainement de papillons et libellules. Un joli lieu de balade et d'observation de la faune et de la flore pour petits et grands.

Contrôle des habitants pour l'année 2017



Nous avons accueilli dans notre commune

Chemin du Champ de Pin	Ladu Sarah et Sofia Anthony ; Schweizer Rosalia ; Nunes Alves Jessica et Rosset Damien ; Pesquet Florence ; Lambercier Martine et Lheoui Abdennaceur ; Subramaniam Sothinathan, Ponmalar, Ishvariya, Arun, Kasthuri et Sirangsivi; Valente Nogueira Jonathan
Chemin de Clon	Valente Figueiredo Maria et Valente Dionisio Sandro ; Milici Zélie et Kevin
Route de Moudon	Dougoud Rosette et Willy
Chemin de la Laiterie	Ansermet Olivia ; Cujean Valérie et Chevalier David
Chemin de Moulinet	Bovey Angélique
Route de Cronay	Beauverd Annelise ; Gudut Loïc : Sommereisen Damien ; Vincent Damien ; Pomey Raphaël, Victor et Adrien, Bezdek Pomey April ; Ramelet Gwenaëlle
Route de Cuarny	Jendrusinska Kinga, Liliane et Katarzyna, Mas Alexandre ; De Pinho Leite Ribeiro Guilherme
Rue de la Poste	Pinto Hugo, Lina et Matteo, La Placa Pinto Caroline
Chemin de la Forge	Callea Nora et Trujic Dalibor
Chemin des Sauges	Grosset Sophie et Pistoia Mathis
Place du Collège	Favre Justine et Besancet Kevin
Route d'Ursins	Vulliemin Marie et Charly ; Cuche Kilian
Chemin Champ-Soleil	Frei Carole
Chemin de la Repia	Maitre Antoine
Chemin de Calamin	Tsipas Kyriakos ; Liaudet Kannika ; Stankovic Tania



Ils ont quitté notre commune

Chemin de Clon	Sousa Lemos Dany ; Romerio Adrien ; Natoli Sebastiano ; Valente Figueiredo Maria et Valente Dionisio Sandro
Chemin de l'Aurore	Dupuis Mélanie
Chemin Champ-Soleil	Andrade Ana, Paulo, Luca, Noha et Enzo
Chemin Champ de Pin	Rose Aline
Chemin des Sauges	Maffini Nathalie, Sidney, Ethan et Ania ; Nunes Daniel
Route de Cronay	Lechevalier Annick, Schneller Jérôme et Thylian ; Monnier Rose Marie
Route de Cuarny	Ferreira Rebelo Gentil et Rebelo Renda Leandro ; De Pinho Leite Ribeiro Guilherme

Rue de la Poste
Route d'Ursins
Chemin de la Confrary
Chemin du Château
Chemin de la Repia
Chemin de la Laiterie

Hamelal Hakim
Prélaz Michel
Husmann Samuel
Freymond Sandra
Flückiger Alexandre
Bankowski Kamil, Bankowska Agnieszka et Natalia ; Jendrusinska Katarzyna

Chevressy

Chemin des Terres Rouges

Cerf Angélique et Kopp Olivier

Carnet de deuil

En 2017, plusieurs familles ont été touchées par le deuil. Nous leur transmettons toute notre sympathie en cette douloureuse séparation.

Madame Nelly Deppierraz décédée le 30 janvier
Monsieur René Richardet décédé le 20 février
Monsieur Günther Schmidt décédé le 14 avril
Monsieur Jean Ramoni décédé le 24 juillet
Madame Martha Pellaux décédée le 22 octobre
Monsieur Pierre Dumas décédé le 4 novembre

Carnet rose



Nous félicitons toutes les familles qui se sont agrandies en 2017 :

Le 24 février	Reiley Milici	Fils de Popolo Milici Valentina et Milici Jody
Le 13 mai	Rose Atallah	Fille de Atallah Félicie et Marc
Le 23 mai	Amélia Maret	Fille de Maret Tessy et Jonathan
Le 8 juin	Timéo Miéville	Fils de Miéville Lea et Arnaud
Le 16 juin	Logan Blanchard	Fils de Högger Florence et Blanchard Diego
Le 22 juillet	Elya Tellenbach	Fille de Develey Harmony et Tellenbach Jeremy
Le 5 septembre	Alicia Béron	Fille de Troptard Anne-Marie et Béron Aymeric
Le 17 octobre	Théo Ogiz	Fils de Ogiz Stéphanie et Selver
Le 5 novembre	Simon Corbaz	Fils de Corbaz Marie et Monod Olivier
Le 22 novembre	Ilyam Albert	Fils de Milici Albert Elodie et Albert Sébastien
Le 22 novembre	Louis Cuche	Fils de Cuche Anne et Kevin
Le 8 décembre	Juliette Vulliemin	Fille de Vulliemin Karine et Gilles
Le 12 décembre	Aylan Mukladzija	Fils de Mukladzija Maida et Mukadem

Hommage à Monsieur David Cuche

Le 6 janvier dernier, au temple de Pomy, une nombreuse assistance rendait les derniers honneurs à Monsieur David Cuche, décédé à l'âge de 90 ans et un mois. Monsieur Cuche s'est beaucoup investi dans sa communauté villageoise de Pomy.

Monsieur Cuche est entré à la municipalité en 1958, puis syndic de 1982 à 1994. Autodidacte à l'intelligence vive, Monsieur Cuche était doué d'une mémoire impressionnante. Il est à l'origine de plusieurs réalisations importantes pour notre commune, les travaux d'épuration, la création du groupement scolaire, et la mise en place du nouveau règlement de la police des constructions en 1991, règlement toujours en vigueur aujourd'hui.

Il fût également l'instigateur du rachat de l'ancien bâtiment de l'entreprise Pomy transports, devenu depuis, le bâtiment communal siège de l'administration. Grâce à cet achat, la commune bénéficie de locaux agréables et ergonomiques pour notre administration communale ainsi que pour nos séances de municipalité.

Le jeune David a également présidé la Jeunesse de Pomy. Grand amateur de chant, il a été membre du Chœur d'hommes « L'Espérance » de Pomy pendant plus de 60 ans.

Passionné de mécanique et de technique, son métier d'agriculteur lui a permis de vivre la formidable révolution technologique de l'agriculture.

Le premier décembre dernier, une délégation de la municipalité a eu le plaisir de se rendre à son domicile pour fêter dignement son nonantième anniversaire. Nous avons eu l'honneur de rencontrer une personnalité certes affaiblie, mais à l'esprit encore très vif et très intéressée à la vie publique.

La municipalité tient à exprimer une grande reconnaissance à Monsieur David Cuche, et ses sincères condoléances à sa famille.



Yves Pellaux
Syndic

Police des constructions



Permis de construire délivrés ou accordés en 2017

Commune de Pomy
AGT immobilier

Construction d'une grande salle polyvalente et commerce
Ajout d'une lucarne sur chacun des 2 immeubles en travaux
(Chemin Champ de Pin)

Miéville Carole
Duruz Raymond, Christophe et Manuela
De Coulon Dag et Sylvie

Construction d'une habitation individuelle
Transformation de l'appartement existant au rez-de-chaussée
Aménagement d'un appartement et construction d'un balcon-terrasse

Hafsi Sami et Camille
Estoppey Emile
Di Pietrantonio Mario

Création d'une chambre, penderie et salle de bain
Création d'une chambre, penderie et salle de bain
Création d'une chambre, penderie et salle de bain

Dispenses d'enquête délivrées en 2017

Mayor Martine et Bettinger Philippe
Olival Ferreira José et Fernanda
Ramelet Gérard et Florence

Construction d'un cabanon de jardin
Construction d'un cabanon de jardin
Remise en état de l'annexe au bâtiment ECA N° 40

Que dois-je entreprendre si je veux construire ou modifier ma construction ?

Petits rappels :

Les articles 108 et suivants de la LATC définissent les modalités à entreprendre lorsque l'on souhaite construire un bâtiment ou modifier un bâti existant.

- **Une demande de permis** de construire doit être adressée à la municipalité. Elle devra être signée par celui qui fait exécuter les travaux et, s'il s'agit de travaux à exécuter sur le fonds d'autrui, par le propriétaire du fonds.
- Le règlement cantonal ainsi que le règlement communal de Pomy (1991, disponible sur le site www.pomy.ch), déterminent les plans et pièces à produire avec la demande ainsi que les règles à appliquer suivant les zones d'habitation du village.
- Lorsque la construction ne respecte pas scrupuleusement les règles indiquées dans le règlement communal, les écarts devront être clairement indiqués et motivés dans la demande de permis et seule



la municipalité pourra, et uniquement si elle l'estime légitime, déroger. C'est-à-dire accepter de poursuivre le processus.

Lorsque la demande de permis est complète, celle-ci est ensuite mise à l'enquête publique par la municipalité pendant **trente jours** au pilier public, dans la feuille officielle ainsi que sur le site officiel de l'Etat de Vaud. C'est durant ce délai que des oppositions dûment motivées peuvent être adressées à la municipalité (greffier).

Dans quels cas puis-je être dispensé d'une enquête publique ?

Petits rappels :

La municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance, notamment ceux qui sont mentionnés dans l'article 68 RLATC et l'article 53 du règlement communal.

De manière générale, il s'agit de construction/installation de « **minime** » importance ne servant pas à l'habitation ou activité professionnelle comme p.ex. un abri vélo, une fontaine, un petit abri jardin, etc.

- Attention, une dispense d'enquête à elle seule signée par le voisinage ne suffit pas !
- Dans tous les cas, le projet doit être soumis à la municipalité qui déterminera la suite à donner et si besoin transmettra la dispense d'enquête à faire signer par les voisins (cette démarche se veut facilitatrice, mais n'a pas de base légale et ne garantit pas qu'un recours ultérieur par ces mêmes voisins ne soit pas recevable).
- Attention, toute construction sans autorisation peut faire l'objet d'une dénonciation et de démolition !

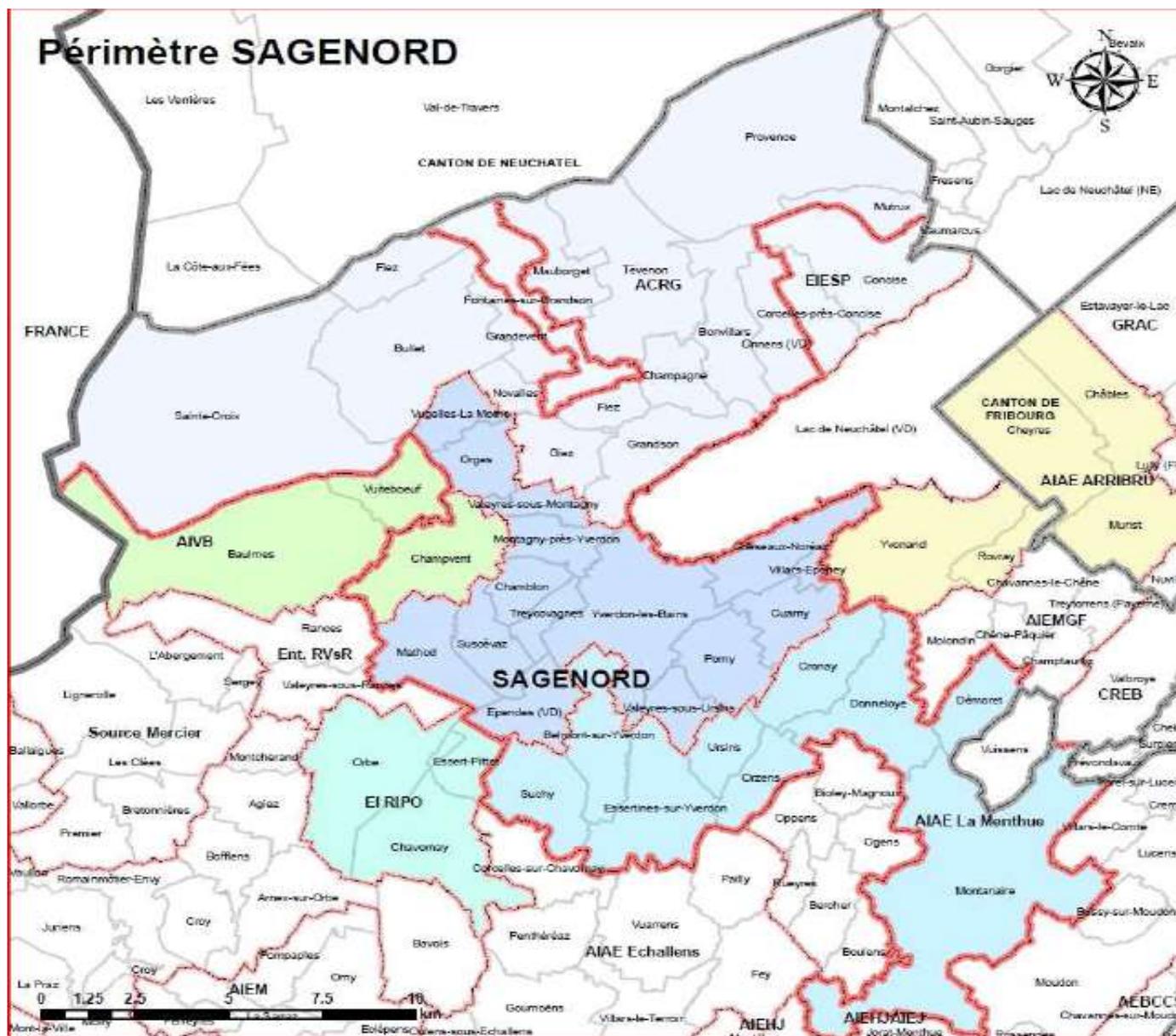


En conclusion, le premier réflexe à avoir avant de transmettre son projet à la municipalité sera de lire à minima le règlement communal, cela évitera bien des allers-retours et simplifiera grandement le processus.

D'avance un grand merci 😊.

Sandra Bellani
Municipale

Quelques infos sur la Sagenord (société de gestion des eaux du nord vaudois)

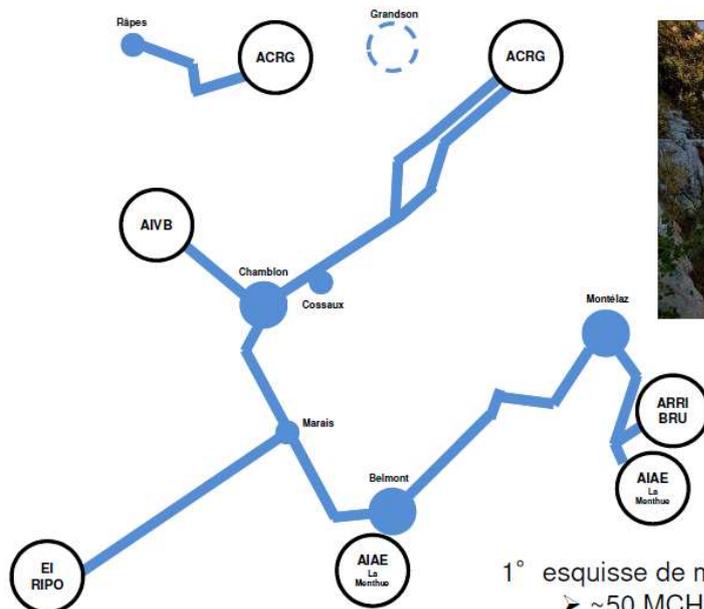


La Sagenord est responsable de l'approvisionnement en eau de boisson des communes situées dans le périmètre bleu de cette carte, la distribution de l'eau aux particuliers reste de la responsabilité des communes.

Pour répondre aux défis de l'avenir, la Sagenord devra consentir à de gros investissements, soit la création d'une redondance pour l'ensemble des communes et ainsi garantir l'approvisionnement en eau en cas de pénurie, de pollution ou de gros problèmes techniques.

De plus, le souhait des instances de l'Etat est de s'affranchir du pompage au lac pour éviter au maximum la contamination des eaux de boisson par les micropolluants tels que les bisphénols ou les médicaments. Ces objectifs ambitieux obligent la Sagenord à la création d'un aqueduc régional dont le prix se répercutera inévitablement sur le prix final de l'eau vendue aux consommateurs. Ces travaux s'inscrivent dans un souci majeur de gestion des ressources en eau potable, afin de garantir l'approvisionnement des générations futures vivant dans notre région.

Stratégie de développement SAGENORD Constitution aqueduc régional



Le Pont du Gard (Yann De Fareins)

- 1° esquisse de modélisation technico-financière
- ~50 MCHF pour période 2018 – 2028
 - Augmentation prix eau ~0.50 CHF/m³

Conseil d'administration (CA) – Version 001 – Page n° 3

Yves Pellaux

Plan général d'affectation des zones (PGA)

Suite à la mise à l'enquête publique de notre nouveau PGA, de nombreux propriétaires ont manifesté leurs oppositions. Au vu de ce désaveu populaire, la municipalité en accord avec son mandataire et les services de l'Etat va étudier une nouvelle variante de PGA. Le projet proposé à l'enquête publique de l'été dernier permettait notamment une utilisation rationnelle des nombreux volumes vides, tels que les anciennes fermes désaffectées, en ne les pénalisant pas par un CUS (coefficient d'utilisation du sol).

La municipalité est consciente qu'un nouveau PGA ne peut être élaboré contre l'avis de la population, néanmoins il est aussi clair que les exigences de la LAT restreignent largement les possibilités de satisfaction de chacun.

Le nouveau projet réintroduira probablement un CUS, ce qui limitera l'utilisation des volumes existants bâtis sur des parcelles exigües. Il devra impérativement répondre aux objectifs de croissance démographique imposés par le plan directeur cantonal. Actuellement et jusqu'à la mise à l'enquête d'un nouveau projet, ce sont les règles de l'ancien règlement qui s'appliquent avec les dérogations possibles.

Plan partiel d'affectation (PPA) Longemalle

Actuellement notre PPA longemalle se trouve au SDT (service du développement territorial) qui devrait le transmettre à la Cheffe de Département pour approbation au courant du deuxième semestre 2018.

L'approbation du PPA Longemalle risque d'être conditionnée à la possibilité de l'Etat d'apporter les compensations SDA (surfaces d'assolements) nécessaires à sa réalisation.

En effet, le retard pris par notre PGA ne nous permet plus d'apporter ces compensations nécessaires. C'est donc l'Etat qui devra avancer la surface correspondante, que nous restituerons au moment de la validation de notre PGA.

Yves Pellaux

ASIYE (Association scolaire intercommunale Yvonand-Environs)

Au 31 décembre 2017, 710 élèves fréquentent les 4 sites de notre association. On observe une légère baisse du coût de l'élève, Frs. 3'341.34 pour 2017 alors qu'il était de Frs. 3'498.70 en 2016.

Actuellement tous les locaux sont occupés et bien que le projet d'agrandissement du site d'Yvonand ne soit pas encore tout à fait prêt à démarrer, nous nous voyons dans l'obligation d'installer 6 classes dans des portacabines qui seront opérationnels pour la rentrée d'automne. En effet, pour effectuer les travaux de la salle de gymnastique triple, il faudra démolir le pavillon construit dans les années 70 accueillant actuellement des classes.

Un projet de mur de grimpe qui sera installé dans les couloirs du pavillon enfantine est en route. Il permettra une alternative aux leçons de gym qui ne peuvent pas être données dans les salles traditionnelles, le nombre de périodes disponibles étant actuellement nettement insuffisant pour répondre aux trois périodes hebdomadaires imposées par la loi fédérale. Ce mur de grimpe permettra également d'exercer la motricité des jeunes enfants ainsi que la coordination.

Affaires sociales

Rymaje (Réseau Yvonand Menthue pour l'Accueil de Jour des Enfants)

Pré scolaire : garderie Château de Sable.

Actuellement 128 enfants issus de 110 familles la fréquentent. Nous n'avons pas encore pu agrandir cette structure qui affiche presque complet. 28 enfants étant en attente, la commune d'Yvonand recherche activement une solution. Le temps d'attente à l'obtention de cette place pouvant aller jusqu'à une année. Il en résulte que de nombreux enfants fréquentent d'autres garderies de la région, n'appartenant pas à notre réseau. Cela nous oblige à conclure des contrats inter-réseaux. Selon ces contrats, nous payons aux réseaux accueillant les enfants du RYMAJE le prix complet de la prestation alors que nous ne pouvons refacturer aux parents que le montant fixé par leur situation dans notre grille tarifaire, en rapport avec leurs revenus. En 2017 les prestations inter-réseaux se sont élevées à Frs. 63'431.05. Au vu de ce chiffre et des futures

constructions dans les villages faisant partie de notre réseau, l'agrandissement du Château de Sable ou la construction d'une nouvelle garderie devient nécessaire.

Para scolaire : Castors Yvonand



Ce sont 98 enfants qui chaque semaine se rendent aux Castors à Yvonand. La structure fonctionne très bien, il y a deux services de repas, séparant les grands des petits, permettant ainsi de manger dans une ambiance plus calme. Les 10-12 ans, quant à eux, ont une salle qui leur est réservée, permettant des jeux adaptés à leur statut de pré-ados.

Para scolaire : Castors Pomy

Ce sont 48 enfants issus des villages de Pomy, Cronay et Cuarny qui cette année chaque semaine se rendent aux Castors Pomy. Le taux d'occupation est de 98.5%. Je me permets de vous rappeler que nous offrons 12 places pour les petits déjeuners, les dîners et les goûters à la route de Cronay, ainsi que 12 places pour les midis 4 jours par semaine à la salle des combles du bâtiment communal. Actuellement la liste d'attente pour les goûters nous laisse à penser que nous pourrions facilement remplir 24 places. Bien que nous n'ayons pas de local à disposition pour proposer ce service, nous recherchons très activement une solution.

Il faut bien prendre conscience de l'évolution de ce que l'on peut appeler la cellule familiale au sens large et des impératifs financiers qui nécessitent de faire appel à ces structures :

- Souvent un seul salaire ne suffit plus, les deux parents devant exercer une activité lucrative.
- Les lieux de travail se trouvent de plus en plus éloignés du village, les temps de déplacement de plus en plus longs (distance, bouchons,...) donc une absence du domicile plus importante.
- Les grands-parents n'habitent pas forcément dans la région.
- Et quand ils habitent la région, les grands-parents sont souvent encore dans la vie active professionnellement, ou ont une situation familiale impliquant le fait de devoir travailler à un pourcentage important, et ne peuvent donc pas fonctionner comme baby-sitter aussi facilement qu'ils le souhaiteraient.
- Sachant qu'environ 50% des mariages se soldent par un divorce, il est important que les deux parents gardent une activité professionnelle en cas de coup dur !

Bien entendu rien ne remplace le temps passé avec papa et maman et il faut veiller à utiliser ces structures avec modération.

A relever que dans les comptes, le montant à payer au réseau RYMAJE est le total de la participation des enfants de notre commune à **la garderie Château de Sable et à l'UAPE les Castors**.

Je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été, ponctué de moments de partage et d'amitié.

Murielle Billaud
Municipale

Infos déchetterie et compostière

Déchetterie

Horaires d'ouverture de la déchetterie	
Mardi et jeudi	18h00 à 19h00
Samedi	09h30 à 11h30

Surveillants: Raymonde Cornamusaz
Jacques-Emile Henry
Marcel Ducret

Merci à tous les surveillants pour le travail accompli et à Laurent Chevalley pour la gestion et le désapprovisionnement de la déchetterie. Si vous avez des questions sur le tri de vos déchets, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'un d'eux.

Compostière

Horaires d'ouverture de la compostière (mars- novembre)	
Mercredi	16h00 à 17h00
Samedi	16h00 à 17h00

Surveillants: Marcel Bonvin
Jean-Claude Cornamusaz
Valentin Hug

Les divers matériaux végétaux ont été broyés ce qui va fournir un compost de bonne qualité. Ce compost est mis gratuitement à disposition de toutes les personnes qui en désirent. Il suffit simplement de prendre contact avec l'employé communal ou le municipal en charge du dicastère. Si vous souhaitez déposer des déchets verts à la compostière en-dehors des heures d'ouverture, n'oubliez pas de prendre contact avec l'employé communal.

Bilan du recyclage pour la commune de Pomy

Comme chaque année, le graphique ci-dessous montre la proportion en pourcent des produits incinérables par rapport aux produits recyclables traités par la société STRID, dans ce graphique ne figure pas l'élimination des déchets verts qui sont traités par les soins de la commune de Pomy.

Grâce à un suivi des surveillants de déchetterie, nos tris dans les filières de recyclage se portent bien.

Une attention a été portée sur la gestion des plastiques, en séparant le flaconnage des autres pastiques durs, cela commence à porter ses fruits.

Malgré les efforts de chacun(e), nous devons rester vigilants, le coût de la gestion des déchets, celui des infrastructures, des prestations ne cesse de grimper. Notre taxe forfaitaire de Frs. 50.- par année n'est plus adaptée, nous devons certainement procéder à une hausse de celle-ci.



Le littering ?



L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique – ou littering – dérange et altère la qualité de vie dans les lieux publics. Il entraîne aussi des frais importants pour les communes. Et même si la majorité des usagers visent à faire juste, le problème s'aggrave, nécessitant une prise de conscience urgente. Bien connu, le problème du littering s'imisce dans l'intégralité de l'espace public et aucune zone n'est épargnée:

- Les bords de routes,
- les parcs et places de jeux,
- les bancs publics,
- la zone agricole et forestière,
- etc...

Vorace en main d'œuvre et en coûts, la gestion des déchets représente une charge énorme pour les collectivités publiques.

Ses conséquences :

Aujourd'hui, on constate malheureusement une aggravation du problème.

144 millions par an ou **18,50 francs par personne par an**, c'est le coût du littering en Suisse (OFEV, 2011).

Les emballages de restauration à emporter et de boissons, les journaux et prospectus ainsi que les cigarettes sont à l'origine de la plus grande partie des dépenses. Un inventaire :

Que trouve-t-on parmi ces déchets sauvages? Eh bien, de tout!



Tous sont dérangeants, mais certains sont dangereux. Pour améliorer cette situation, il est aujourd'hui essentiel de regrouper les forces. Car c'est avec l'engagement concret des usagers que la lutte menée par les collectivités publiques pourra porter ses fruits.

Pourquoi les déchets jetés ou abandonnés dans la nature sont un problème pour l'agriculture ?

De plus en plus de gens se débarrassent malheureusement n'importe où de leurs déchets juste après usage. Que ce soit lors d'une balade dans la nature ou par la fenêtre de leur véhicule. Conséquences : les familles paysannes consacrent toujours plus de temps au ramassage des débris abandonnés le long des chemins et des routes. La situation devient critique lorsque des déchets finissent dans les prés et les champs qui donnent du fourrage pour les animaux : d'une part, les déchets restent souvent dissimulés dans l'herbe haute et, de l'autre, la récolte des fourrages est aujourd'hui mécanisée. Cela veut dire qu'une machine fauche et hache l'herbe qui sera ensuite séchée et conservée pour l'hiver. Les corps étrangers solides, comme les canettes en aluminium ou les bouteilles en plastique, mais aussi des clous ou des objets métalliques perdus ou abandonnés, sont broyés en petits morceaux acérés et dangereux ou nuisibles qui finissent dans l'estomac des animaux. Les animaux sont victimes de lésions internes, d'infections et de douleurs. Ils cessent de manger, maigrissent et peuvent, au pire, trouver la mort. Parfois, une opération onéreuse (plusieurs milliers de francs) et payée par les familles paysannes permet d'éviter la mort de l'animal. Des corps étrangers solides et rigides peuvent en outre endommager les machines. Les mégots de cigarette et les crottes de

Bonne balade et merci de respecter la campagne!

- ✓ **Ramasser les crottes de chien**
L'herbe et le foin souillés mettent en danger la santé du bétail.
- ✓ **Tenir son chien en laisse**
Pour éviter de déranger les troupeaux et prévenir les accidents.
- ✓ **Ne pas déranger ou effrayer les troupeaux**
Les vaches protègent leurs veaux. Gardez vos distances et restez calmes !
- ✓ **Respecter les clôtures et reformer les barrières**
Pour empêcher les animaux de s'échapper et éviter qu'ils se trouvent sur la chaussée.
- ✓ **Ne pas jeter ses déchets dans la nature**
Les débris dans les fourrages rendent malade le bétail. Les canettes déchiquetées par les machines sont dangereuses pour nos animaux.
- ✓ **Ne pas se parquer n'importe où**
Pour ne pas gêner le passage des machines agricoles et ne pas endommager les cultures.
- ✓ **Respecter le trafic agricole**
Pour prévenir les accidents, laissez passer les machines agricoles en vous mettant au bord du chemin !
- ✓ **Ne pas fouler les prés et les champs**
Ni à pied, ni à cheval, ni à vélo, pour ne pas nuire aux récoltes et pour préserver la biodiversité.
- ✓ **Ne pas cueillir les fruits et les légumes**
Merci de respecter les récoltes et le travail des familles paysannes.

PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES.
www.agriculture.ch

chien qui se retrouvent dans l'herbe destinée à l'affouragement du bétail présentent aussi un risque sanitaire non négligeable.

Routes et chemins

Chemin de Calamin

Le conseil général de Pomy a accepté le préavis pour la rénovation du chemin de Calamin et la mise en place d'une mobilité douce entre Yverdon-les-Bains et le centre Orif, cet ouvrage est la première réalisation concrète du plan d'Aggloy sur notre territoire.

Ce dossier a été soumis à l'enquête publique et n'a pas enregistré d'opposition.

Les travaux devraient débuter début septembre de cette année et seront suivis par votre Municipalité en collaboration avec le service de la mobilité de la ville d'Yverdon-les-Bains.

Giratoire de l'Orif et mobilité douce à Pomy

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) va procéder à la mise à l'enquête publique du solde du projet de mobilité douce entre le giratoire de l'Orif et le giratoire de Pomy.

La DGMR profite de cette enquête pour mettre au standard la route cantonale Yverdon-les-Bains-Moudon.

Celle-ci va être rélargie ce qui va entraîner des expropriations de terrains privés.

Calamin 50km/h

Comme tous les usagers de la route l'ont constaté, une nouvelle limitation de vitesse de 50km/h a été mise en place dans la zone de Calamin commune de Pomy.

Cette demande de limitation de vitesse émane de la DGMR, du fait que la zone est bâtie compact en bordure de la route.

Lors de la création du giratoire de l'Orif, le panneau entrée de localité « Calamin Commune de Pomy » sera remonté à la hauteur de celui-ci.



Hauteur des haies, murs et balustrades à respecter le long du domaine public

Règlement d'application du 19 janvier 1994 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991

Art. 8

Les ouvrages, plantations, cultures ou aménagements extérieurs importants ne doivent pas diminuer la visibilité ni gêner la circulation et l'entretien ni compromettre la réalisation des corrections prévues de la route.

Les hauteurs maximales admissibles, mesurées depuis le bord de la chaussée, sont les suivantes :

- 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue;
- 2 mètres dans les autres cas.

Cependant, lorsque les conditions de sécurité de la route risquent d'être affectées, le Département ou la Municipalité, pour les routes relevant de leurs compétences respectives, peuvent prescrire un mode de clôture, des hauteurs et des distances différentes de celles indiquées ci-dessus.

Il ne peut être établi en bordure des routes des clôtures en ronces artificielles ou présentant des parties acérées de nature à entraîner un danger pour les usagers de la route.

Art. 9

Les haies ne seront pas plantées à moins d'un mètre de la limite du domaine public.

Les haies existantes lors de l'entrée en vigueur du présent règlement peuvent être maintenues, mais taillées selon les prescriptions de l'article 8. Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public.

Art. 10

Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public.

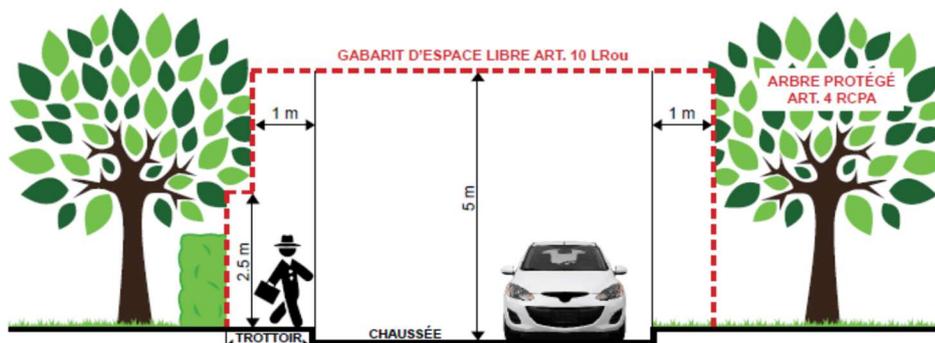
Le code rural et foncier est applicable aux autres routes communales.

Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées: à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur;
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété

SITUATION FAVORABLE



Code rural et foncier du 7 décembre 1987

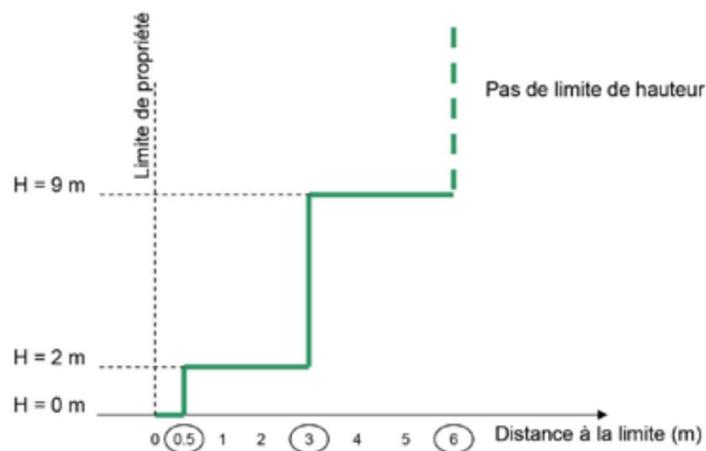
Art. 37

Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Art. 38

La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale.



Roger Hug
Municipal

Services industriels

La belle saison revient. L'abandon de déchets (littering) n'est pas la seule cause de pollution des cours d'eau. Il n'est pas rare que des liquides toxiques provenant de nettoyages de façades, toitures ou lavages de véhicules rejoignent les grilles d'égouts. Dans les cas les moins graves, celles-ci sont reliées à une station d'épuration dans laquelle l'eau pourra être traitée, bien que partiellement.



Mais, souvent, les collecteurs conduisent les eaux directement dans un cours d'eau, portant ainsi atteinte à la faune ou polluant directement les eaux de surface et de ruisseau. L'ensemble des infrastructures de notre village sont construites sous le principe de la séparation des eaux, donc nos eaux de surface sont directement déversées dans nos cours d'eau.

Par conséquent, en aucun cas des véhicules ou des instruments, tels que des outils, bidons de peinture ne doivent être nettoyés proche des grilles de sol.

Votre municipalité rappelle à la population de ne pas déverser d'eau sale, ni tous autres produits nocifs. Cela permet d'éviter la pollution des eaux par insouciance ou inadvertance.

Curage de collecteurs

Suite à des problèmes de collecteurs obstrués, nous sommes intervenus au chemin de Frête et au chemin de l'Aurore. Les canalisations d'eaux claires ont été inspectées et débouchées, à l'aide d'un camion-cureur, à haute pression. A part de nombreux dépôts et traces de calcaire, l'obstruction est notamment due à de nombreuses pierres et cailloux.



Rénovation d'un captage

La chambre de captage de la source en Essieux montrait de nombreux signes d'usure et vieillesse.

Une réfection complète de l'ouvrage en béton a été nécessaire, ainsi que le remplacement de l'échelle d'accès, à l'aide de matériel répondant aux normes sanitaire et de sécurité actuelles.



AVANT



APRES

Station de pompage du Gy

Les fortes précipitations du mois de janvier ont inondé la station de pompage du Gy. Après l'assèchement des locaux, des dégâts ont été constatés sur les pompes de relevage. Les autres équipements, la désinfection UV et les radiateurs, ont été remis en fonction sans dommages. Les moteurs des pompes ont été remplacés et la station de pompage fonctionne entièrement.

Fuites

Notre système d'écoute nous a permis de détecter quelques fuites de moyenne importance. Une corrosion sur une conduite de distribution au chemin de la Forge a été réparée, ainsi qu'une vanne défectueuse a été supprimée vers le café restaurant La Maison Blanche.

D'autres fuites, sur des branchements privés, ont nécessité l'intervention de notre employé communal M. Chevalley. Ces défauts sont probablement dus au gel et à un mauvais hivernage des installations.

Défense incendie



L'ajout de deux nouvelles bornes hydrantes, situées au chemin de Pins 7 et au chemin du Gy, viennent compléter notre système de protection d'incendie.

Aujourd'hui, 40 bornes hydrantes sont à disposition du SDIS afin d'assurer leurs missions.

Solidarit'eau Suisse



Le projet d'accès à l'eau potable et à l'assainissement rentre dans sa 2^{ème} phase.

Les objectifs spécifiques sont d'améliorer l'accès et la qualité de l'eau des populations défavorisées de Tarhil par l'extension du réseau d'eau.

De sensibiliser les habitants, notamment les élèves, aux problèmes liés à l'eau, à son hygiène et à son gaspillage.

D'améliorer l'accès à l'assainissement dans les écoles et centres de santé.

De renforcer les capacités de gestion du personnel local.

Il est estimé que 16'000 personnes bénéficieront d'un accès à l'eau selon trois niveaux de service, d'ici la fin du projet.

7'000 personnes seront raccordées individuellement au réseau. 8'000 élèves auront accès à l'eau à l'école grâce à la connexion de 16 écoles au réseau et 1'000 personnes auront l'accès à l'eau à l'aide de 2 bornes fontaines.

A moyen terme, 50'000 personnes bénéficieront d'un accès à l'eau potable.

Un autre service d'eau Suisse s'est également joint au projet, il s'appelle Wasserverbund Seeland.

Projet Communautaire d'Accès à l'Eau et l'Assainissement (PCA EA) *phase 2*

Nouakchott, MAURITANIE

1 septembre 2018 – 31 août 2021

janvier 2018



APPLES



ATTALENS



CHARRAT



COSSONAY



EPALINGES



ESTAVAYER-LE-LAC



JOUXTEINS-MEZERY



JUSSY



LA CHAUX



LE MONT-SI-LAUSANNE



LUTRY



POMY



L'association internationale des Maires Francophones (AIMF) participe au projet en y affectant une enveloppe financière. Ce qui porte le nombre de communes et distributeurs d'eau à 20 partenaires.

Qualité de l'eau

L'eau distribuée à Pomy est de qualité conforme du point de vue sanitaire. Elle répond parfaitement aux normes pour une eau de boisson. L'ensemble des analyses réalisées en 2017 est conforme aux normes en vigueur.

Résultats d'analyses microbiologiques des échantillons d'eau prélevés le 2 octobre 2017.

Lieux de prélèvement : Réservoir de Pomy – Station de pompage – Local communal.

RAPPORT D'ANALYSE

V 2

N° de dossier : 17-VD-1528

CONTEXTE

But du contrôle : Autocontrôle / Eau potable / Commune de Pomy
Prélèvement du : 02.10.2017 Effectué par : inconnu

Date arrivée : 04.10.2017

RÉSULTATS



N° d'échantillon : 17-7697 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : pp-Pomy Prélèvement : 02.10.2017
Lieu de prélèvement : Réservoir

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	2	max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 17-7703 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : pp-Pomy Prélèvement : 02.10.2017
Lieu de prélèvement : Station de pompage

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
------------	-----------	-------	----------	-------

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	0	max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

N° d'échantillon : 17-7714 - Eau de boisson dans le réseau de distribution

Secteur : pp-Pomy Prélèvement : 02.10.2017
Lieu de prélèvement : Atelier communal

VD-MIBIOL

Méthode-N°	Paramètre	Unité	Résultat	Norme
VD-MON-L-B-001-1	Germes aérobies mésophiles	UFC/ml	85	max. 300
VD-MON-L-B-003-1	Escherichia coli	UFC/100 ml	non décelé	max. 0
VD-MON-L-B-005-2	Enterococcus spp.	UFC/100 ml	non décelé	max. 0

max: Valeur maximale; min: Valeur minimale

Appréciation de l'échantillon :

Cet échantillon est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Yvan Débieux
Municipal

Salle polyvalente

Maître de l'ouvrage : Commune de Pomy

Architecte : Atlante SA Bureau d'études, La Rippe

Une construction pour la vie sociale du village Orpheline de son ancienne salle polyvalente partie en fumée en décembre 2014, la Commune de Pomy retrouve son âme avec un nouvel équipement de quartier emblématique. Intégré au bâtiment, un petit commerce participe au renouveau du site.

Faire plaisir aux plus grands nombres d'utilisateurs, enseignants et sociétés locales. Voilà l'objectif de la Municipalité de Pomy. Cours de gym, compétitions sportives, bals de jeunesse, lotos, assemblées générales, pièces de théâtre, spectacles... Le cœur du village s'est enfin remis à battre grâce à sa nouvelle salle polyvalente.

Sensiblement plus grand que l'ancienne salle et conçu sur deux niveaux, le bâtiment a été positionné sur le site de manière à communiquer avec son entourage direct. D'un côté, le local commercial profite directement de l'entrée au centre du village, de l'autre la salle de réception tournée vers le verger bénéficie d'un espace extérieur tranquille et propose une transition aisée avec le parking. L'entrée principale ainsi que le panorama qu'offre les grandes baies vitrées de la salle de sport dessinent ainsi un bâtiment résolument moderne, aux lignes épurées, qui marque son époque.

Jeux de bois et de lumière

Dénivellation du terrain oblige, la bâtisse est semi-enterrée de 2,5 mètres. « En minimisant le volume visuel final, notre volonté était de limiter l'impact du bâtiment pour une bonne intégration au paysage. Ainsi, l'emprise au sol réduite a permis de mettre en place un parking sur le parvis et de préserver les vues directes du voisinage. Sur une parcelle très exposée, la nécessité de marquer l'entrée du village était un thème de projet, explique le syndic Yves Pellaux. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous avons opté pour un crépi minéral pour les murs extérieurs afin de respecter l'esthétique et l'esprit villageois. »

D'une allure résolument contemporaine, la charpente en poutres lamellé-collées de la grande salle, perceptible depuis la rue, invite à découvrir son intérieur. La structure en losange dessine ainsi une unité très forte au look aérien. Coiffée d'une toiture à 2 pans dont la cote affiche 8,4 mètres au niveau du faîtage, la salle répond aux normes scolaires voulues pour la pratique du sport (*salle de type VDI : 24x12m avec une hauteur utile de 7 mètres sous structures*). Au niveau du programme, l'accent a été mis sur la clarté dans la distribution des différents espaces. « Avec une entrée scénographiée, le hall offre une luminosité optimale grâce à une généreuse galerie. C'est un lieu d'interaction entre tous les usagers en offrant à la fois une vue en balcon sur la grande salle, et une circulation principale vers la salle de réception en lien avec la cuisine et la buvette. »

Multifonctionnelle

Le système d'entrée offre ainsi une flexibilité maximale. « Des manifestations peuvent ainsi être organisées durant la journée, sans avoir à se soucier des cours de gymnastique des écoles », précise le syndic.

Cœur du projet, la grande salle se situe au niveau inférieur, où la pratique du sport peut s'y dérouler avec une plus grande intimité par rapport à la rue. Le rez possède aussi plusieurs locaux de rangement, pour les engins et le matériel de sport. Une scène fixe est aménagée sur l'une des extrémités de l'aire d'évolution. Un système de clôture permet sa protection lors de la pratique du sport.

Priorité au local

Concevoir un bâtiment public respectant les principes du développement durable, voilà le défi relevé par la commune de Pomy. Estampillé « local », sa construction devait être réalisée en bois provenant des forêts communales. Une vision à long terme. « On voulait garder la main. En faisant des appels d'offre sur invitation, la Commune a pu imposer l'utilisation de son bois. » Et si le choix des matières premières issues de la région distingue clairement ce projet, il y a aussi la volonté de les transformer, pour leur très grande majorité, dans un rayon proche autour de l'édifice. « C'était aussi une condition sine qua non. Sous-traiter en local pour réduire notre empreinte écologique. »

Equipée de panneaux photovoltaïques et capteurs thermiques, la nouvelle salle polyvalente a pour objectif de devenir un bâtiment zéro énergie.

Quelques chiffres

Parcelle : 2'771 m²

Coût total : 6 millions

Volume SIA : 7'890 m³

Surface totale : 1'480 m²

Répartition niveau rez-de-jardin

Local rangement : 24,86 m²

Local commerce : 81,98 m²

Salle de réception (110 places assises) : 122,24 m²

Buvette / cuisine / chambre froide : 47,25 m²

Laverie / vestiaire : 13,07 m²

Répartition niveau grande salle

Scène : 83,66 m²

Aire d'évolution : 288 m² (12x24m)

Local matériel / régie / débit de boissons : 28,47 m²

Local engins : 69,46 m²

Vestiaires : 111,36 m²

Loge / rangement / technique : 42,13 m²

Espace libre : 49,92 m²

Ascenseur : 1

Quai de livraison : 1

Parking : 33 places

Panneaux photovoltaïques : 222 m²

Capteurs thermiques (eau chaude) : 11 m²

Article rédigé par M. Hochstrasser pour le magazine Edifice

La Grande salle

Tous ceux qui, une fois dans leur vie, ont construit un bâtiment le savent :

« ça prend toujours plus de temps qu'on l'avait prévu au départ, même en tenant compte du principe que cela prend plus de temps qu'on croit ».

Le bureau d'architecte Atlante chargé de la conception et du suivi des travaux de construction de notre salle polyvalente nous avait préparé un beau programme et, en mars de cette année, la salle devait être terminée et inaugurée en juin : on y a cru au départ, puis ... plus tellement !!



Je rappelle que le chantier avait débuté le 20 février : arrachage des arbres sur la parcelle, creuse et dévoiement des conduites de gaz, électricité, téléphone, eau potable, eaux usées et de surface.

Puis les travaux de maçonnerie ont débuté fin avril et on était dans le planning.

Malheureusement, une fois ces gros travaux terminés, le projet a pris du retard, la réalisation de murs préfabriqués n'a pas été livrée dans les délais prévus, un glissement de terrain a compliqué la pose de l'isolation des murs du sous-sol, le dévoiement des canalisations d'eaux usées était compliqué et puis... les vacances d'été sont arrivées (plus grand monde sur le chantier fin juillet-début d'août)...



La livraison de la charpente a aussi eu un certain retard et, malgré un bel automne, l'entreprise Favre, adjudicataire de la pose de la charpente, n'a pu commencer son travail que le 15 novembre.

Puis le mauvais temps est arrivé, compliquant la tâche des ouvriers.

Enfin, le 3 janvier, un ouragan a arraché une bonne partie de la couverture plastique qui protégeait l'isolation du toit, avec des pointes de vitesse du vent de 90 km/h !

Là-dessus la neige est arrivée et l'isolation a pris l'eau et le bâtiment était rempli de neige : On était mal !!



La Municipalité a été soulagée de recevoir le rapport de l'ECA (Etablissement Cantonal d'assurance incendie et dommages naturels) qui a accepté de prendre en charge le sinistre estimé et réalisé pour Frs. 110'000.-.

Les intempéries de février et début mars nous ont encore causé du retard...

Mais en avril, avec un temps plus clément, l'isolation détériorée a pu être enlevée et les travaux de construction de charpente ont pu se terminer.

L'intérieur de notre salle a dû être séché avec de gros ventilateurs pour enlever l'eau et l'humidité.

Depuis le mois de mai, les travaux avancent : les peintres, carreleurs et menuisiers ont rejoint les électriciens, constructeurs métalliques, climatiseurs, sanitaires et chauffagistes.

Les chapes seront bientôt terminées et les installateurs de la cuisine, de la scène, de la sonorisation, du sol de la salle et des engins de gym pourront intervenir.

Pendant ce temps les aménagements extérieurs et le parking seront en cours de réalisation.

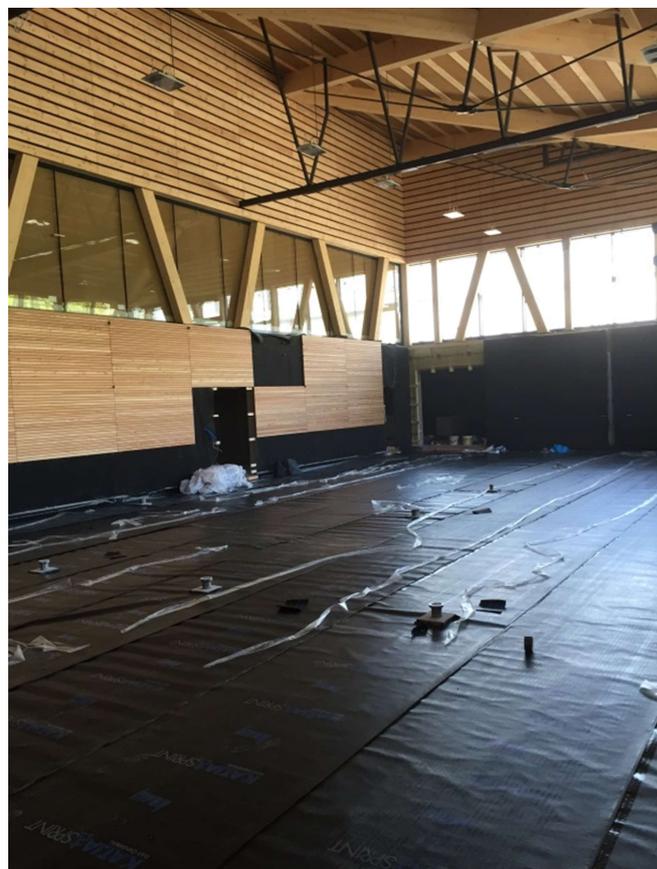
Les chaises et tables ont été commandées pour la fin juillet : la Municipalité souhaite utiliser la petite salle de réception pour recevoir la population de notre village pour la manifestation du 1^{er} août.

La salle de gym sera opérationnelle pour la rentrée des classes d'école fin août : ouf !!

L'inauguration officielle de notre grande salle a été agendée au vendredi 5 avril 2019 et le samedi 6 avril, la population est invitée à visiter les locaux et un brunch sur inscription sera offert à chacune et chacun.

La Municipalité remercie toutes les entreprises et leurs collaborateurs pour leur bon travail dans des conditions parfois difficiles et espère que les travaux se termineront dans des conditions satisfaisantes et sans accident.

Je pense que nous serons fiers de notre belle grande salle.



Robert Richardet
Municipal

Forêts

Les travaux suivants ont été effectués sur la commune en 2017 par le triage du Sauteruz et son garde forestier Michel Félix.

- 150 ares de plantation d'espèces mélangées suite à des coupes rases aux Biolles, au Plan Bois et sur les Vaux.
- 250 ares de soins aux plantations sous les Serres, sur les Vaux, au Chili.
- 420 ares de soins culturaux au Plan-Bois, sur les Vaux et aux Biolles.
- 200 ares d'éclaircie normale aux Biolles et au Chili.
- 230 ares de réalisation au Plan-Bois, aux bois de la Maule et aux Biolles.



Tout ceci représente un volume de bois de 380 m³ pour les résineux et de 330 m³ pour les feuillus soit un total de 710 m³ exploités en 2017.

Au vu des prix extrêmement bas toujours pratiqués sur le marché du bois, les ventes de bois de l'année ne parviennent même pas à couvrir les frais de coupes. A cela s'ajoute les frais de

plantations, de soins culturaux et du garde forestier.

Du bois de feu, sous forme de ballots d'un stère, est disponible à Frs. 80.- + TVA.

Vous pouvez également réserver, pour le mois de novembre, une mise sur pied au prix de Frs. 20,- le m³.

Informations : Tél. 079/ 363 97 67



SERVIR – PROTEGER – AGIR

Urgences 117 • Centrale Police 024 423 66 66

La Police Nord Vaudois est une association de communes dont les membres sont Chamblon, Cheseaux-Noréaz, Ependes, Method, Montcherand, Orbe, Pomy, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes et Yverdon-les-Bains.

Présente sur le terrain, elle assure les missions de sécurité publique, proximité, prévention et circulation dans son périmètre d'engagement qui est l'ensemble du territoire des communes membres. Elle se veut au service des 40'000 habitants de la région, dans une relation de confiance et d'écoute.

Servir, Protéger, Agir en sont ses valeurs, partagées par les 70 policiers, les 10 assistants de sécurité et les 30 collaborateurs civils et approuvées par les organes dirigeants.

Du côté des pompiers...



Le SDIS Nord Vaudois en quelques chiffres :

Le territoire desservi par le SDIS en 2018 regroupe 40 communes comptant 52'000 habitants pour une surface de 24'100 ha.

La valeur immobilière des biens assurés s'élève à CHF 14,3 milliards.

Effectifs totaux : 254 pompiers 231 hommes et 23 femmes

Détachement de premier secours (DPS) : 154

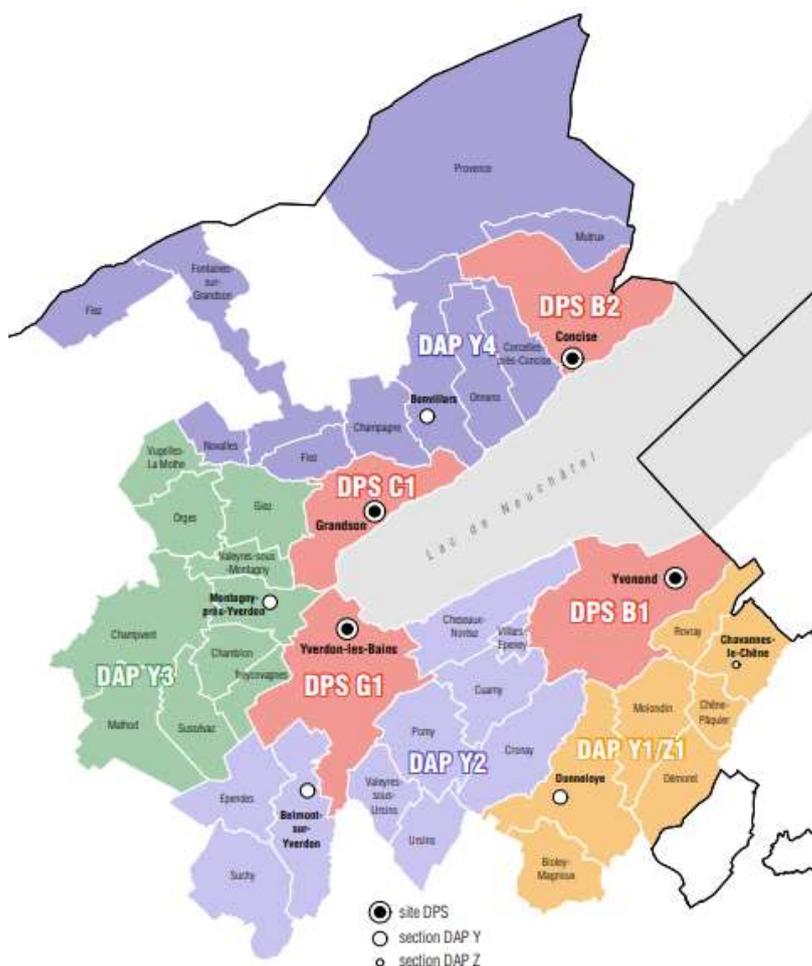
4 sites : Yverdon – Grandson – Yvonand - Concise

Détachement d'appui (DAP) : 100

5 sites : Donneloye – Belmont – Montagny – Bonvillars – Chavannes-le-Chêne



Le DAP Y2 Belmont (anciennement Pomy) :



Composé de 10 communes : Belmont, Cheseaux-Noréaz, Cronay, Cuarny, Ependes, Pomy, Suchy, Ursins, Valeyres et Villars-Epeney.

Les 18 pompiers de ce DAP interviennent en collaboration avec les DPS d'Yverdon ou d'Yvonand sur toute cette région et en renfort si nécessaire sur les régions voisines.

Le Capitaine Philippe Magnat de Suchy en est le responsable.

Pour rappel, les personnes voulant brûler des branches ou broussailles en forêt ou au bord des routes, sont priées d'en informer la centrale de traitement des alarmes (CTA) au 021/213'21'18. Ceci afin d'éviter des tracasseries et frais inutiles.

Patrick Grin
Municipal

Règlement de police



Nous tenons à rappeler quelques règles en matière de travaux bruyants et de lutte contre le bruit pour la tranquillité de chaque citoyen

- **Tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est **interdit****
 - entre 22 heures et 7 heures,
 - ainsi que les dimanches et jours fériés légaux.

(exceptés les travaux indispensables dans les métiers qui exigent une exploitation continue)

- **L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est **interdit****
 - entre 12 heures et 13 heures,
 - ainsi qu'à partir de 20 heures jusqu'à 7 heures.

Cette interdiction court également

- du samedi dès 19 heures
- ainsi que les dimanches et les jours fériés usuels.



**En dehors de ces heures,
toutes mesures doivent être prises
pour réduire le bruit le plus possible.**

Pour le surplus, nous vous remercions de vous référer à notre règlement de police de 2005, disponible en téléchargement sur notre site internet www.pomy.ch.

La Municipalité

Naturalisation

Résumé des nouvelles prescriptions dès le 1^{er} janvier 2018

Naturalisation dans le Canton de Vaud

- Permis C
- 10 ans en Suisse et 2 dans le canton de Vaud dont l'année précédant la demande
- Le français ; parler et écrire **
- Télécharger le formulaire : « www.population.vd.ch » et transmettre le dossier au canton.

Naturalisations facilitées

Conjoint d'un citoyen suisse

- Etre marié à un(e) citoyen(ne) suisse depuis 3 ans et vivre avec
- Avoir séjourné en Suisse pendant 5 ans en tout, dont l'année précédant le dépôt de la demande
- Le français ; parler et écrire **
- Formulaire disponible auprès de l'administration communale.

Jeunes étrangers de la 3^{ème} génération

- Permis C
- Avoir moins de 25 ans révolus (période transitoire pour les 25-40 ans qui n'auront pas 40 ans révolus d'ici le 15.02.2023)
- Etre né en Suisse
- Avoir suivi au moins 5 ans de scolarité obligatoire
- Un des parents au moins doit avoir séjourné en Suisse pendant 10 ans au minimum, y avoir fréquenté au moins 5 ans l'école obligatoire et disposer ou avoir disposé d'une autorisation d'établissement
- Un des grands-parents au moins doit avoir acquis un droit de séjour en Suisse ou y être né
- Pour obtenir le formulaire, contacter le SEM (Secrétariat d'Etat aux migrations à Berne) par mail.

Et naturellement:

- **Pas d'aide sociale**
- **Pas de casier judiciaire**
- **S'acquitter de ses impôts**
- **Pas de poursuites**

Avant de vous lancer dans une procédure, merci de consulter l'intégralité des informations sur : www.population.vd.ch

*** Certificat FIDE– certificat validant les compétences linguistiques acquises (certificats A2 écrit/B1 oral). Pour plus d'infos, consulter le site internet www.fide-info.ch.*



Entraide Familiale
de la Menthue
Transports accompagnés

- Vous avez besoin de vous faire accompagner chez votre médecin, thérapeute, centre d'accueil, ou tout autre structure de soin ;
- Votre enfant doit se rendre chez une logopédiste, thérapeute, ou tout autre endroit à connotation sociale ;
- Vous êtes, à court ou à long terme, atteint dans votre mobilité ou santé ;

Quel que soit votre âge, nos chauffeurs bénévoles vous transportent volontiers, depuis votre domicile ou par exemple depuis l'école ou structure d'accueil pour les enfants.

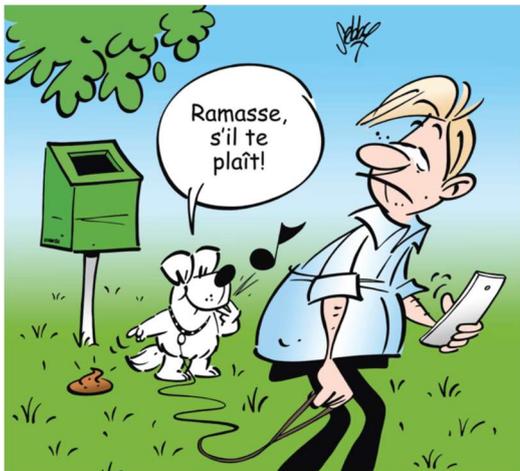
Le temps que nos chauffeurs mettent à votre disposition est bénévole. Le coût d'un transport s'élève à CHF 0.70 le kilomètre parcouru, somme qui leur est versée entièrement.

N'hésitez pas à appeler notre coordinatrice des transports au n° suivant :

079 602 04 04

Entraide Familiale de la Menthue, pa Karin Michoud, La Ruchille 6, 1464 Chavannes-le-Chêne
entraide.menthue@gmail.com

Campagne anti-déjections canines de la SPA



Campagne contre la mauvaise habitude qui se répand de laisser négligemment les crottes de chien dans l'espace public

Lorsque les températures remontent lentement et que les jours rallongent, les gens et les animaux retrouvent le plaisir de gagner plus fréquemment les parcs aménagés, les forêts et les prairies.

Les résidus non ramassés de nos amis à quatre pattes peuvent rapidement troubler la joie de telles excursions, non seulement les crottes de chien laissées sur place dérangent le regard et sont extrêmement agaçantes pour la personne qui marche dessus, mais elles souillent de surcroît les surfaces de prairie de nos ruminants et autre bétail.

Chaleur en voiture: danger!

Laisser un animal dans un véhicule en pleine chaleur **peut s'avérer mortel!**

Il suffit d'une température extérieure de 15°C pour que la chaleur dépasse rapidement les 50°C à l'intérieur d'une voiture. Entrouvrir les fenêtres ne suffit pas à rafraîchir suffisamment un véhicule. En quelques minutes, un chien laissé dans ces conditions peut souffrir d'un **coup de chaleur mortel.**

Une action de Susy Utzinger
fondation pour le bien-être des animaux
www.susyutzinger.ch


susy utzinger
fondation pour
le bien-être des animaux



Pomy accueille ses nouveaux citoyens ainsi que ses nouveaux habitants

Comme il est de coutume, la commune de Pomy a organisé une petite réception le deux mars dernier en l'honneur des jeunes citoyens ayant atteint leur majorité durant l'année écoulée et les nouveaux habitants du village. Toujours en attente de leur salle communale, c'est à la salle de Paroisse que les autorités ont reçu leurs hôtes.

Devant de gauche à droite (nouveaux citoyens)
Yoël Cornamusaz – Océane Husmann – Luandès Brandt
 Derrière de gauche à droite :
Alain Ledoux, pasteur – Yves Pellaux, syndic

Dans la brève partie officielle, le syndic a présenté un historique de la commune en précisant que le site est habité depuis l'ère romaine, une conduite en mélèze datant de cette époque ayant été découverte lors des travaux de construction de l'autoroute, laquelle desservait la population avec l'eau de la source la Maulaz, la même exploitée encore actuellement.



Le président du Conseil général, Monsieur Philippe Widmer a encouragé chacune et chacun à s'investir dans la vie politique du village. Le pasteur, Monsieur Alain Ledoux, a fait une brève présentation des riches activités de la paroisse de Pomy-Suchy- Gressy. Son message, très ouvert, se dédiait à tous sans distinction des convictions religieuses ou non, de chacune et chacun.

Les nouveaux « Pomérans » ont pu se rendre compte que la vie associative du village est riche par ses diverses sociétés et manifestations annuelles.

Le buffet prit place une fois la partie officielle terminée, achalandé de succulentes denrées issues des producteurs locaux. Les conversations animées ont permis de faire plus ample connaissance.

Chacune et chacun fut ravi de ce joli moment de partage et de convivialité.

La Municipalité

Le buffet de desserts « maison »





POMY VOUS PROPOSE UNE

INITIATION GRATUITE DE

NORDIC WALKING

JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018
De 18H30 à 20H00

RENDEZ-VOUS
Terrain de foot

Marcher avec des bâtons, ça s'apprend !
Venez découvrir les bases de la marche nordique.

INSCRIPTION

Corinne Terrettaz
021 623 37 43
corinne.terrettaz@prosv.ch

www.allezhop-romandie.ch



Eh oui ! La société de gymnastique fête ses 75 ans cette année.

A cette occasion, vous êtes conviés à venir célébrer cet anniversaire durant la journée du samedi 22 septembre.

Les festivités se dérouleront dans la nouvelle grande salle et ses alentours ainsi que sur le terrain de sport.

Au programme : rallye pédestre dans le village, exposition, démonstrations de gymnastique, repas, animation musicale et bien d'autres choses encore.

Nous vous y attendons nombreux !

En décembre 2017, nos gymnastes se sont produits sur la scène de la grande salle d'Orzens. Ils nous ont emmené en voyage autour du monde.

Un grand merci aux parents et amis de la société pour nous avoir offert de succulents gâteaux, biscuits et autres attentions gustatives.





Que de magnifiques souvenirs !

En 2018, nous vous préparons une nouvelle soirée de gym, ce sera le samedi 1^{er} décembre, à la grande salle de Pomy. Elle sera suivie d'une animation avec le groupe Acoustic Trip.

Sans eux, la société ne serait rien, je veux parler des bénévoles qui exercent comme moniteurs ou sont membres du comité. Je les remercie chaleureusement pour leur engagement tout au long de l'année.

Nous sommes toujours à la recherche de personnes motivées à venir compléter notre équipe de moniteurs ou le comité.

N'hésitez pas à vous rendre sur notre site internet www.fsg-pomy.ch.

Au plaisir de vous rencontrer lors de nos manifestations, recevez les salutations sportives de la FSG Pomy.

Nathalie Henry
Présidente

BADABOUM THÉÂTRE DE POMY

...Enfin, nous nous présentons pour LE journal Pom'Info de cette année.



Un peu d'histoire...

C'est une équipe d'une douzaine de comédiens qui créa la troupe un 2 janvier 1999. Bien entendu, elle ne s'est pas faite en un jour de Réveillon, mais plutôt en une bonne dizaine d'années, au fil de mini-pièces et de sketches en deuxième partie de la soirée de gymnastique.

Et un constat régulier est apparu. « C'est déjà fini ?? C'est trop vite passé !! ».

Tout ce travail, ces décors à peindre ou encore ces costumes à dénicher ou à confectionner pour une heure et même moins de représentation.

Alors l'idée a germé : et si l'on jouait une pièce, une vraie, une grande ? Et ainsi, une troupe naissait.

Mais pourquoi donc Badaboum ? Comme l'a si bien dit un auteur « C'est joyeux et sonore ! » ou alors inspiré de Charles Trenet « Quand mon cœur fait boum ». Mais surtout badaboum pour le cœur du comédien lorsqu'il doit entrer sur scène.

Depuis sa création, la troupe a inscrit pas moins de 17 pièces et écrit avec beaucoup d'enthousiasme et de franche rigolade 3 pièces sur mesure grâce à notre metteuse en scène et quelques comédiens férus de la plume.

2018, notre Compagnie vous présentera une pièce de Fred Giraudet

Chérie, éteins la télé !

Une comédie en deux actes.

Nous vous donnons déjà rendez-vous :

**mercredi 27 et vendredi 29 juin,
ainsi que vendredi 6 et samedi 7 juillet 2018
à la grande salle de Ursins à 20h30**

Résumé de la pièce :

« Arthur et Donald sont deux amis inséparables. Donald a un gros défaut ; c'est un macho et un coureur de jupons. Lors d'une discussion animée entre les deux comparses, Donald va être victime d'un accident. Oh ! Trois fois rien ! Juste une bonne bosse sur la tête. Mais à partir de cet instant, sa vie va devenir un cauchemar inimaginable. Sa conscience va le harceler, sous le regard incrédule de ses amis et de sa femme ».

2019, Année de Giron à Pomy...

En effet, La Fanfare la Villageoise aura l'honneur d'organiser l'année prochaine le 5^{ème} Giron des Musiques du Gros-de-Vaud et du Lavaux, avec la participation de plus d'une dizaine de fanfares.

Réservez d'ores et déjà les dates du 23 au 25 mai 2019.

Un site internet est en construction et vous pourrez y trouver toutes les informations nécessaires : www.pomy2019.ch.

Une fête de cette envergure ne peut pas s'organiser sans vous, chers habitants de Pomy, c'est pourquoi nous sommes à la recherche de bénévoles pour la préparation de la fête et pour nous prêter main forte lors de la manifestation.

Alors si vous êtes intéressés, veuillez prendre contact avec Christian Pellaux, Président du comité d'organisation au 079 623 16 53 ou par mail à l'adresse suivante : pomy2019@bluewin.ch.

Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur toute la population de Pomy, afin d'accueillir nos amis musiciens de la meilleure des manières.

Merci d'avance pour votre soutien.

Fanfare la Villageoise, Pomy





Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter le nouveau logo de l'école de musique Pomy Yvonand. Le site internet : www.empy.ch va bientôt voir le jour également.

Notre école de musique reconnue par la FEM accueille les enfants dès l'âge de 4 ans ainsi que des adultes. A la rentrée début septembre deux nouvelles classes d'initiation musicale vont voir le jour, une à Pomy et une à Yvonand, n'hésitez pas à inscrire vos enfants qui commencent l'école cet automne. Importante pour le développement de votre enfant, l'initiation musicale propose des exercices de rythmique, de chant et d'initiation au solfège.

Les instruments enseignés au sein de l'EMPY sont ceux joués dans nos fanfares, soit les cuivres, les saxophones, le tambour et les percussions. Tous les cours sont dispensés par des professeurs diplômés et compétents. Il y a aussi la possibilité de prendre des cours de piano chez notre directeur à Yverdon-les-Bains.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de notre directeur pédagogique, Monsieur Yves Hürlimann au numéro : 079 541 27 29 ou à l'adresse email : empy@bluewin.ch

Notre audition de fin d'année aura lieu au local de l'EMPY à Yvonand le

dimanche 1 juillet 2018 de 10h à 12h.

Vous êtes cordialement invités à venir écouter le travail de nos élèves avec vos enfants, ainsi qu'à partager l'apéritif dès 12h30.

Le Concert final du camp de musique des élèves du Giron du Gros-de-Vaud aura lieu à Pomy le

vendredi 19 octobre 2018 dans notre nouvelle grande salle.

Nous nous réjouissons de vous accueillir nombreux également à 20h.

Dans l'attente de vous voir, nous vous souhaitons un bel été !

Le comité de l'Empy



Fanfare La Villageoise



Giron des Musiques à Cully le 28 mai 2017,
Abbaye d'Yverdon-les-Bains le 18 juin 2017,
Abbaye de Valeyres-sous-Rances le 9 juillet 2017
et les « 100 ans du drapeau de Suchy le
1^{er} octobre 2017, voilà en bref quelques services
auxquels notre Fanfare a eu le plaisir de
participer l'année dernière !

Après quatre soirées annuelles présentées extra-muros, La Villageoise se réjouit à nouveau de pouvoir se produire « à domicile » !

Réservez d'ores et déjà les 1^{er} et 2 février 2019 ...à la grande salle de Pomy !

Forte d'une bonne vingtaine de musiciens et musiciennes, notre société est toujours à la recherche de nouvelles recrues motivées désirant partager des moments musicaux sympas !



Si vous avez déjà joué d'un instrument, Que l'envie vous revient, ou Si vous voulez apprendre à jouer, alors... **n'hésitez pas** ! Prenez sans autre contact avec notre président Jérôme Richardet au 079 702 24 81 ou par mail à jerome.richardet@gmail.com

Villageois, villageoises, salut !



Voici quelques nouvelles concernant la belle, la motivée et dynamique, la seule et unique Jeunesse de Pomy. Cette année, notre équipe s'est bien agrandie avec l'arrivée de 11 nouveaux, Benjamin, Chloé, Julian, Margot, Julien, Nathan, Noa, Pauline, Samuel, Sarah et Théo, 11 jeunes bosseurs et fêtards comme on les aime ! Au jour d'aujourd'hui, nous sommes donc au nombre de 27, 11 filles et 16 garçons, 27 membres dont vous pouvez, si vous le souhaitez, retrouver photos et descriptions sur notre page Facebook ou Instagram.

Pour finir l'année 2017 en beauté, c'est 14 d'entre nous qui ont eu la chance de partir en voyage, cet automne, dans la jolie ville de Prague. Entre visites, tour en bateau, shopping, fous rires, apéritifs et soirées dans les multiples boîtes de nuit, c'est, à défaut d'heures de sommeil, avec énormément de souvenirs que nous sommes revenus. Et on se réjouit déjà de pouvoir repartir tous ensemble !



C'est avec les veines débordantes de motivation, d'idées et de nouveaux projets que nous avons entamé cette année 2018. Au programme, pour commencer, la soirée H₃, où, comme maintenant depuis 3 ans, nos plus belles infirmières et plus beaux médecins ont réconforté à coup de seringues d'alcool fort, ceux qui en avaient besoin, ou simplement envie, pour danser encore et encore et s'amuser jusqu'au bout de la nuit. Comme tous les ans, pour le 1^{er} août, nous serons présents pour vous servir d'excellentes salades et d'exquises grillades, le tout offert par notre chère Municipalité.



Sportifs ou non, bons ou mauvais, pour gagner ou simplement pour rigoler et distribuer des flyers pour nos soirées , nous inscrivons, presque chaque week-end, une ou plusieurs équipes aux tournois, de volley et de pétanque principalement, organisés par les jeunesses voisines. C'est avec de nombreuses coupes que nous espérons pouvoir bientôt redécorer notre local !

Nous nous sommes également lancés dans la construction d'un nouveau char à l'image de notre prochaine soirée du week-end du Jeûne. Cette année, fini la banquise et les pingouins, c'est dans un saloon et en cowboys que nous défilerons et que nous décorerons notre salle en septembre prochain. Par ailleurs, nous vous remercions d'être venus, malgré le froid, aussi nombreux à notre souper, en septembre passé. Nous espérons que vous serez nombreux à réserver dans vos agendas le vendredi soir du 14 septembre de cette année afin de vous réinscrire et vous régaler à nouveau avec nous.

Pour finir, nous allons, cette année, enfin pouvoir réorganiser le nouvel an si, bien sûr, la nouvelle grande salle ne part pas en fumée d'ici la fin des travaux ! Blagues à part, nous espérons que vous serez nombreux et nombreuses à venir faire avec nous le compte à





Si tu as déjà fêté tes 16 ans ou que tu as quitté les bancs de l'école, tu as la chance de pouvoir nous rejoindre ! Alors si organiser des soirées, bricoler, peindre, faire du sport, mais surtout faire la fête avec nous t'intéresse, c'est avec joie que nous t'accueillerons dans notre équipe ! Alors n'hésite pas à nous contacter, avant mi-août, si possible, si tu veux rentrer cette année !

Le président, Jérémy Schenker
079/847.69.33

La secrétaire, Marine Roulier
078/903.03.60

Article écrit par Oriane Widmer

APV de Valeyres-sous-Ursins - 60^e anniversaire

Les 90 abeilles de Valeyres-sous-Ursins et environs ont choisi le thème de la raisinée et des fruits pour fêter le 60^e anniversaire de leur groupe, les 29 septembre et 1^{er} octobre 2017.

Durant tout le week-end, la grande salle de Cronay a bourdonné comme une ruche, chacune s'activant à la réussite de ces journées.



Vendredi matin, dès potron-minet, les chaudrons sont remplis d'un jus de pommes frais pressé qui sera cuit de longues heures au feu de bois pour être transformé en raisinée.

Un quatuor de cors des Alpes est venu agrémenter la soirée au coin du feu, au cours de laquelle des vacherins au four étaient servis.

Tartes aux fruits, tartes à la raisinée et pâtisseries diverses ont également régalés les plus gourmands.

Dimanche, le brunch campagnard fut un succès. De nombreux convives se sont régalés autour d'un buffet fort bien garni et dans une salle magnifiquement décorée pour l'occasion.

Les enfants n'étaient pas oubliés non plus et ont pu confectionner des hôtels à insectes, en harmonie avec le thème des fruits. Quel plaisir de les voir repartir avec leur petite pension pour abeilles, qu'ils installeront fièrement dans leur jardin.

Une magnifique tombola a récompensé les plus chanceux. Confitures maison, courgettes à l'aigre-doux, tilleul, pattes à marmites, cintres, gants racloir, chaînette à aimants, coussins-bouillotte, trousse, sacs de fruits, tout a été confectionné par les membres durant les mois précédents.

Et la raisinée fut un succès, il n'en est pas resté une bouteille.

Merci à chacune pour ce magnifique week-end.

Groupe APV de Valeyres-sous-Ursins.



La Paroisse de Pomy-Gressy Suchy

La paroisse, un service pour tous,
On a tous quelque chose à faire avec la paroisse.



La fête de Noël et sa crèche vivante, la fête de Pâques et la course aux œufs et demain le culte des municipalités avec son défilé, la fête de paroisse sont autant d'événements dans le village qui nous rassemblent.

Que nous soyons croyant ou moins croyant, ces événements s'adressent à tous. Ils contribuent à faire du lien entre les habitants et sont en cela en plein dans la mission commune de la paroisse, des sociétés locales et de la municipalité.

Un grand merci à tous les participants et à Jean-Luc Pellaux (en photo ci-contre), Conseiller de paroisse de la commune de Pomy.

Dans un monde qui se diversifie, la spiritualité de chacun ne peut plus lui être imposée. Etant la seule présence visible chrétienne dans le village, j'ai conscience du rôle œcuménique de la paroisse. Comme dans chaque village, la question de la spiritualité de proximité se pose. Qu'est-ce que j'ai envie de vivre dans mon village au niveau de ma spiritualité ? Une présence chrétienne est-elle souhaitée ? Cette présence peut-elle prendre en compte les aspirations du plus grand nombre au lieu d'être imposée par le haut. C'est tout le sens des cultes de Taizé qui ont été mis en place dans le village le dimanche soir à 18h par un petit groupe de paroissiens. Après quelques mois d'essai, cette formule doit encore évoluer avec le souci d'être en adéquation avec chacun.

De même, voulons-nous offrir à nos enfants une éducation chrétienne ? Plusieurs changements récents ont été apportés suite à de larges consultations. Les scouts sont en plein essor avec des rencontres à Yvonand, le culte de l'enfance (pour les 6-10 ans) se cherche toujours à Pomy alors qu'il fait le plein à Valeyres ou Ependes.

L'important c'est vous, l'important en cette période de fête de la résurrection, c'est le Christ vivant qui nous rejoint. Qui nous donne son message d'espérance et de vie. A l'Eglise aussi d'être ce visage qui sourit et qui accueille autant qu'elle est accueillie.



Eglise
Evangélique
Réformée
du canton de
Vaud

Alain Ledoux
Pasteur
Paroisse de Pomy – Gressy – Suchy
Chemin de l'Eglise 3
1432 Gressy
T +41 21 331 58 94 – M +41 76 760 14 50
alain.ledoux@eerv.ch
www.eerv.ch

Entreprises du village à votre service



CRÉATEURS VERRIERS.CH
Y. Oulevay - V. de Roquemaurel
POMY - SWITZERLAND

Ouvert du 15.04 au 15.07 et du 15.09 au 23.12

Exposition et démonstrations
les mercredis de 14-18h, le 1er samedi du mois 14-17h
et sur rendez-vous



- Tubage, conduits de fumée
- Réparation, vente de poêles
- Location, vente de fours à bois
- Maintenance, nettoyage de ventilations

Olivier Dupertuis

Champ-Soleil 1
1405 Pomy
www.swissfours.ch

Tél. 024 425 12 09
Fax. 024 425 12 10
info@swissfours.ch



Flavien Liardon sàrl

079 208 68 35
024 425 29 91
flavien.liardon@bluewin.ch
Chemin du Château 2
1405 Pomy

**PLATRERIE
PEINTURE
ISOLATION PERIPHERIQUE**



**la ferme
des
terres
rouges**

www.favre-charpente.ch



FAVRE S.A.
Maîtrise fédérale

CONSTRUCTION BOIS > 1405 Pomy



passion
rideaux stores meubles

j. pellaux
079 370 25 17

j. chauveau
078 634 64 30

blancherie 9
1400 Yverdon-les-bains
www.passion-deco.ch

Pour tous vos repas notre service traiteur est à votre disposition
 Il est possible de vous livrer de faire le service etc.
 Notre Kota finlandais (en face de la nouvelle grande salle) est à votre disposition pour vos fêtes de famille, entreprises etc.



079 284 97 90

www.traiteur-kota.ch
doris.henry@bluewin.ch

Ch. de la laiterie 3
1405 Pomy



Réparations toutes marques

Garage Briod
Autos - Motos
tél. 024 445 15 35

 briod motors

Nous effectuons tous travaux mécaniques, diagnostic informatique (OBD) de votre véhicule et préparation pour l'expertise. Vente et pose de pneus toutes marques. Nous nous réjouissons de votre visite.



RÉSEAUX INDUSTRIELS

24/7

DÉPANNAGE SANITAIRE
POSE DE CONDUITES INDUSTRIELLES EAU ET GAZ

Yvan DEBIEUX
+41 79 321 42 80



info@connect-ri.ch www.connect-ri.ch



Cabinet de
PHYSIOTHERAPIE

Husmann-Duchamps Sandra
Physiothérapeute FSP
sandrahusmann@yahoo.fr
chemin aux oies 13, 1405 POMY
079 233 76 43

le cabinet sera déplacé temporairement et provisoirement à Pomy au chemin de la Confrary 4 depuis le 1^{er} août 2018.

Alain WASSMER
Chauffage Brûleurs Sanitaire Solaire
Dépannage 7/7
Brevet fédéral



Ch. de Clon 10
1405 Pomy
Tél. 024 445 17 12
Fax 024 445 17 11

Natel 079 303 93 40

JARDIN SERVICE
Paysagiste

Patrick Desarzens
ch. de Frête 5
1405 Pomy
Tél. : 024/433 18 87

Création et entretien de jardins



Inauguration des ruisseaux de Pomy et des Vuaz



Placés sous le signe de la nature et de la biodiversité, les ruisseaux de Pomy et des Vuaz ont repris leurs droits et différentes espèces ont déjà commencé à s'approprier l'endroit.

Pour fêter dignement ces belles réalisations, la population de Pomy est cordialement invitée à l'inauguration officielle qui se déroulera le :

vendredi 21 septembre 2018

Programme :

- 🚧 Rendez-vous à 10h00 le long du ruisseau de Pomy
- 🚧 Visite à pied des ouvrages de renaturation des ruisseaux de Pomy et des Vuaz (environ 1 heure)
- 🚧 Petite partie officielle
- 🚧 Apéritif sur place

La Municipalité



Manifestation du 1^{er} août 2018

dès 19h

à la nouvelle grande salle

manifestation commémorative

- + Partie officielle agrémentée par la Fanfare.**
- + Collation organisée par la Société de Jeunesse.**
- + Grillades et salades offertes, boissons vendues par la Société de Jeunesse.**
- + A la nuit tombante, cortège jusqu'au feu.**

Un périmètre réservé aux lancers de fusées et à l'utilisation des vésuves et allumettes bengales sera délimité à proximité du feu.

En cas de sécheresse, la Municipalité interdit l'usage des engins pyrotechniques sur tout le territoire communal avant et après la fête (à l'exception du périmètre mentionné ci-dessus).

**Venez nombreuses et nombreux !
Bonne et agréable soirée à toutes et à tous**

La Municipalité

Lors de votre arborisation extérieure, veillez à ne pas utiliser les plantes qui nuisent à la biodiversité

ACW | 2010

Plantes-hôtes du feu bactérien

Auteur: Eduard Holliger

Pommier et pommier d'ornement



Poirier, poirier d'ornement et Nashi



Cognassier



Aubépine épineuse, Aubépine rignonensis



Sorbier des oiseaux, alisier blanc, sorbier domestique, alisier de Suède



Amélanchier à feuilles ovales



Cognassier du Japon



Pyracanthe



Néflier



Néflier du Japon



Plantes interdites dans toute la Suisse

Cotonéaster sauvage, Cotonéaster horizontal ou *Cotoneaster acuminatus*



Photinia davidiana



Feu bactérien

Le feu bactérien est une maladie dangereuse des plantes. Elle est causée par une bactérie et peut provoquer des dégâts économiques importants dans les cultures fruitières, les pépinières et les vergers haute-tige.

Les arbustes sauvages et d'ornement contaminés jouent un rôle essentiel dans la propagation de la maladie. La production et la mise en circulation de végétaux du genre *Cotoneaster* et du genre *Stravaesia* sont interdites.

Tous les propriétaires fonciers sont invités à observer régulièrement leurs plantes et à les faire contrôler par un professionnel des espaces verts en cas de doute.



Tout cas suspect de feu bactérien doit être annoncé, sans délai, à la Municipalité.

Informations sur les plantes dites « néophytes » et envahissantes

De quoi parle-t-on ?

Plantes exotiques, ou « néophytes » : plantes introduites après l'an 1500.

Plantes exotiques envahissantes : qui réussit à s'établir dans la nature et à se répandre massivement aux dépens d'espèces indigènes.

- Flores suisse : env. 3'000 espèces
- Dont néophytes : 550 espèces
- Dont envahissantes : 57 espèces

La situation est en constante évolution.

Les invasions sont favorisées par les activités humaines,

- soit volontairement (horticulture, agriculture, aquariophilie, foresterie, apiculture ou encore la chasse),
- soit involontairement (transports de marchandise, voies de communication ou encore essor du tourisme).

Les plantes suivantes font partie des espèces exotiques envahissantes, elles sont **strictement** interdites à la plantation sur le territoire de notre commune.

- | | | |
|---------------------|----------------------|-------------------------|
| 1. Ailante | 5. Bunias d'Orient | 9. Robinier faux-acacia |
| 2. Ambroisie | 6. Impatiente | 10. Sénéçon du Cap |
| 3. Berce du Caucase | 7. Laurelle | 11. Solidage américain |
| 4. Buddléia | 8. Renouée asiatique | 12. Sumac |

Pourquoi agir ?



→ **Atteinte à la santé publique**

Ambroisie : Allergie par le pollen

Berce du Caucase : brûlures



→ **Impacts économiques**

Concurrence pour la régénération forestière

Augmentations de coûts d'entretien (routes, berges)

Perte de rendement dans l'agriculture, intoxication du bétail.



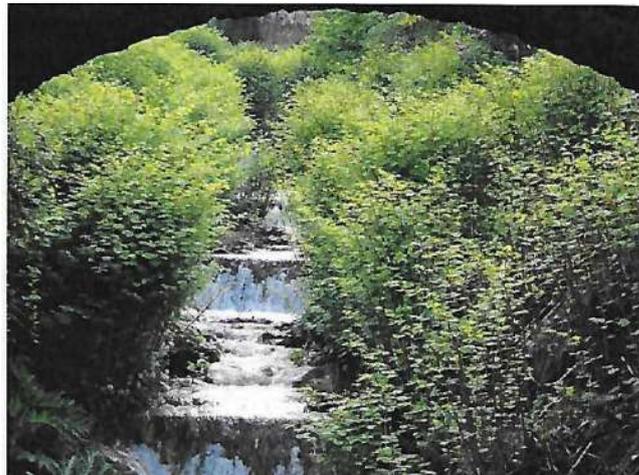
Bunias dans une prairie



Renouée le long d'un canal

→ **Impacts sur la sécurité des ouvrages**

Déstabilisation des berges, érosion.



Berce, Renouée, Impatiante

Privilégiez les espèces indigènes, la nature vous en remerciera !